

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Arrêté du 2 mars 2006 modifiant l'arrêté du 2 février 2006 relatif à la détermination des quantités de référence pour la livraison des producteurs de lait pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007**

NOR : AGRP0600511A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le règlement (CE) n° 1788/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant un prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers :

Vu le règlement (CE) n° 595/2004 de la Commission du 30 mars 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1788/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant un prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers ;

Vu le code rural, notamment ses articles D. 654-39 à D. 654-100 et R. 654-101 à R. 654-114 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2006 relatif à la détermination des quantités de référence pour la livraison des producteurs de lait pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007 ;

Vu l'avis du conseil de direction de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) en date du 15 décembre 2005,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 2 février 2006 susvisé est modifié comme suit :

A l'article 8, la date du « 15 février 2006 » est remplacée par la date du « 15 février 2007 ».

**Art. 2.** – Le directeur des politiques économique et internationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 2006.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur  
des politiques économique et internationale :

*Le sous-directeur de l'élevage  
et des produits animaux,*

P. VINÇON